

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)**

### **OBJET DU PROJET DE CONTRAT**

### **DIAGNOSTIC INTEGRÉ, REGIONAL ET OPERATIONNEL DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN AFRIQUE CENTRALE – ODEBAC**

- **Lot n° 1 :** Diagnostic régional et structuration de la Facilité Economie Bleue (FEB)
- **Lot n° 2 :** Analyse du financement de l'Economie Bleue et partenariats stratégiques

---

### **REPRÉSENTANT LEGAL DU POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Jérémie PELLET, Directeur général d'EXPERTISE FRANCE

---

### **DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES :**

**23/01/2026 à 17h00 (HEURE DE PARIS)**

---

**SOMMAIRE**

<b>ARTICLE 1 :    OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION .....</b>	4
Objet de la consultation .....	4
Etendue de la consultation .....	4
Calendrier prévisionnel de la consultation .....	4
Langue de la consultation – unité monétaire .....	4
Composition du dossier de consultation.....	4
Modification du dossier de consultation .....	4
<b>ARTICLE 2 :    CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET DE CONTRAT .....</b>	5
Forme du contrat .....	5
Allotissement .....	5
Montant estimatif du besoin .....	5
Durée du contrat.....	5
Prestations similaires .....	5
<b>ARTICLE 3 :    CONDITIONS DE PARTICIPATION DE CANDIDATS .....</b>	5
Conditions de présentation des candidatures .....	5
Motifs et conditions d'exclusion .....	6
Niveaux minimaux en termes de capacités économiques, techniques et professionnelles .....	6
CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE.....	6
Un chiffre d'affaires annuel de 150 000,00 € hors TVA.....	6
CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE .....	6
Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques (consortium) .....	7
<i>Motifs d'exclusion en cas de groupement d'opérateurs économiques .....</i>	7
<i>Forme du groupement.....</i>	7
Précisions concernant la sous-traitance .....	7
<i>Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance.....</i>	7
<i>Présentation d'un sous-traitant .....</i>	7
<b>ARTICLE 4 :    PRESENTATION DES PLIS ET MODALITES DE DEPOT .....</b>	7
Pièces constitutives de la candidature – pour chaque Lot .....	7
Pièces constitutives de l'offre – pour chaque Lot.....	8
Présentation de l'offre technique – Lot 1 .....	8
Présentation de l'offre technique – Lot 2 .....	9
Durée de validité des offres .....	10
Modalités de remise des plis.....	10
<i>Remise des plis sous format papier .....</i>	10
<i>Remise électronique .....</i>	10
<b>ARTICLE 5 :    ANALYSE DES CANDIDATURES .....</b>	11
Demande de compléments de candidature.....	12
Rejet des candidatures hors délais - Ouverture des plis.....	12
Recevabilité des candidatures .....	12
<b>ARTICLE 6 :    EVALUATION DES OFFRES, NEGOCIATION ET ATTRIBUTION .....</b>	12
Rejet des offres hors délais - Ouverture des offres .....	12

Analyse des offres .....	12
Rejet des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées .....	13
Comparaison des offres pour sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse .....	13
<i>Critère 1 : prix des prestations .....</i>	13
<i>Critère 2 : Qualité technique .....</i>	13
Négociations.....	13
<i>Audition des soumissionnaires – négociation des offres.....</i>	13
Attribution.....	13
<b>ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE CADRE DE LA PRESENTE CONSULTATION ET POUR LE SUIVI D'EXECUTION DU CONTRAT.....</b>	14
Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :.....	14
Pour la plateforme PLACE : .....	14
Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :.....	14
Pour l'autorité contractante : .....	14
Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :.....	14
<b>ARTICLE 8 : AUTRES RENSEIGNEMENTS.....</b>	15
<b>ARTICLE 9 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS.....</b>	15

## **ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION**

### **Objet de la consultation**

La consultation porte sur la passation d'un contrat de services ayant pour objet « *Diagnostic intégré, régional et opérationnel de l'économie bleue en Afrique centrale - ODEBAC* » ; sous deux lots.

- Lot n° 1 : Diagnostic régional et structuration de la Facilité Economie Bleue (FEB)
- Lot n° 2 : Analyse du financement de l'Economie Bleue et partenariats stratégiques

L'étendue des besoins à couvrir pour chaque lot sont décrits dans le Cahier de charges.

### **Etendue de la consultation**

Le présent contrat est soumis au Code de la commande publique (CCP) dans sa version en vigueur issue de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

Il est passé par une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

### **Calendrier prévisionnel de la consultation**

Date estimative	Etape
23/01/2026	Date limite de réception des offres
Semaine du 26/01/2026	Audition / Négociation des offres et demandes d'offres optimisées
Semaine du 02/02/2026	Date limite de réception des offres optimisées
09/02/2026	Notification du marché

### **Langue de la consultation – unité monétaire**

L'ensemble des documents de la présente consultation doivent être rédigés en langue française.

Le Pouvoir adjudicateur conclura les marchés dans l'unité monétaire suivante : euro (€).

### **Composition du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- Le présent Règlement de la consultation (R.C.) commun aux deux lots
- Le cahier des charges et ses éventuelles annexes commun aux deux lots ;
- Le projet de contrat (conditions particulières et conditions générales) et ses éventuelles annexes, un pour chaque lot ;
- Le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers, un pour chaque lot ;
- Le formulaire de vérification de conformité au RGPD du candidat, un pour chaque lot ;
- Annexe au contrat portant sur le traitement de données personnelles en cas de sous-traitance RGPD (collecte de données personnelles au nom d'Expertise France), un pour chaque lot ;
- Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire, un pour chaque lot ;
- Le Guide utilisation PLACE pour les entreprises.

### **Modification du dossier de consultation**

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des plis

Les modifications sont communiquées aux seuls opérateurs économiques dûment identifiés lors du retrait des documents de la consultation.

Les candidats/soumissionnaires devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat/soumissionnaire aurait remis une candidature et/ou une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de réception des plis.

## **ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET DE CONTRAT**

### **Forme du contrat**

Le contrat est un marché public composé de plusieurs postes à prix forfaitaire pour chacun des deux lots.

### **Allotissement**

La consultation est allotie en 2 lots se présentant de la façon suivante :

- **Lot n° 1** : Diagnostic régional et structuration de la Facilité Economie Bleue (FEB);
- **Lot n° 2** : Analyse du financement de l'Economie Bleue et partenariats stratégiques;

Les candidats doivent présenter leurs candidatures pour l'ensemble des prestations attendues selon l'allotissement défini. Les candidats peuvent présenter leurs candidatures pour un ou deux lots.

### **Montant estimatif du besoin**

Le montant prévisionnel total du contrat est fixé à 125 000,00 € maximum.

Le montant prévisionnel du Lot 1 est de 75 000,00 € maximum.

Le montant prévisionnel du Lot 2 est de 50 000,00 € maximum.

À titre indicatif, le niveau d'effort total attendu pour le Lot 1 se situe entre 70 et 80 jours-personnes, incluant le travail à distance et les missions terrain prévues dans le cadre du diagnostic multi-pays et de la structuration de la FEB. Pour le Lot 2, le niveau d'effort total attendu se situe entre 50 et 60 jours-personnes, incluant le travail analytique, les consultations et la mission terrain obligatoire de l'expert.e international.e en financement du développement. Ces estimations sont fournies uniquement à titre de référence. Les soumissionnaires doivent proposer leur propre estimation du niveau d'effort nécessaire, en cohérence avec la méthodologie proposée et dûment justifiée dans leur offre technique.

### **Durée du contrat**

La durée prévisionnelle du contrat est fixée à 12 mois à compter de sa date de notification. A titre indicatif, la date prévisionnelle de notification est le 09/02/2026.

### **Prestations similaires**

En application de l'article R.2122-7 du code de la commande publique, le titulaire du contrat pourra se voir confier, dans le cadre d'une procédure négociée sans mise en concurrence, la réalisation de prestations similaires à celles du contrat initial. La durée pendant laquelle ce ou ces contrats peuvent être conclu(s) ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du contrat initial.

## **ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION DE CANDIDATS**

### **Conditions de présentation des candidatures**

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché (article R. 2142-4 du code de la commande publique). Mais dans le cadre de la consultation, le pouvoir adjudicateur n'autorise pas le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques;
- en qualité de membres de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale.

### **Motifs et conditions d'exclusion**

En application, notamment :

- de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite loi « Sapin II »,
- du chapitre II du Code monétaire et financier français portant sur les « dispositions relatives au gel des avoirs et à l'interdiction de mise à disposition » (notamment les articles L562-4 et 5),
- des exigences en la matière découlant de l'accréditation pour la gestion des fonds délégués de l'Union européenne (pilier 7 relatif à l'exclusion à l'accès aux financements),

Les candidats ou leur représentant se trouvant dans un des cas énumérés aux articles L.2141-1 à L.2141-10 du code de la commande publique, ou qui figurent sur une liste d'exclusion officielle sont exclus de la procédure, que leur situation soit révélée par leurs propres déclarations ou par la mise en œuvre des mesures de vigilance par l'autorité contractante.

Toutefois, lorsque la décision d'exclusion est laissée à l'appréciation de l'autorité contractante, celle-ci invite le(s) candidat(s) susceptible(s) d'être exclu(s) à présenter ses(leurs) observations afin d'établir dans un délai raisonnable n'excédant pas 10 jours, et par tout moyen, que les mesures nécessaires pour corriger les manquements à l'origine de l'exclusion ont été prises et, le cas échéant, que sa(leur) participation à la consultation n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

Lorsqu'un opérateur économique se trouve, en cours de procédure, en situation d'exclusion, il en informe sans délai le pouvoir adjudicateur qui l'exclut pour ce motif.

### **Niveaux minimaux en termes de capacités économiques, techniques et professionnelles**

L'autorité contractante n'impose pas aux candidats de niveaux minimaux de capacité, mais à titre d'information, les candidats sont invités à renseigner :

#### ***CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE***

Un chiffre d'affaires annuel de 150 000,00 € hors TVA.

#### ***CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE***

- Effectifs globaux et dédiés à la prestation pour chaque lot.

Chaque cotraitant membre du groupement doit fournir l'ensemble des pièces exigées au titre du présent règlement de consultation. Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs opérateurs économiques. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces autres opérateurs économiques et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

En cas de groupement momentané d'entreprises, l'appréciation de ces conditions de participation est globale ; le dossier de candidature devra comporter une habilitation du mandataire par ses cotraitants pouvant prendre la forme du formulaire DC1 en vigueur.

## **Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques (consortium)**

### ***Motifs d'exclusion en cas de groupement d'opérateurs économiques***

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l'autorité contractante exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement. A défaut, le groupement est exclu de la procédure ;

### ***Forme du groupement***

La forme du groupement est solidaire.

## **Précisions concernant la sous-traitance**

### ***Motifs d'exclusion en cas de sous-traitance***

Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la candidature, le pouvoir adjudicateur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de cette demande par le candidat. A défaut, le candidat est exclu de la procédure.

### ***Présentation d'un sous-traitant***

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC 4 (Déclaration de sous-traitance)<sup>1</sup> dûment rempli par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne se trouve pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

## **ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES PLIS ET MODALITÉS DE DÉPÔT**

Les soumissionnaires remettent un dossier complet comprenant les pièces mentionnées ci-après **pour chacun des lots auxquels ils soumissionnent**. Si un soumissionnaire souhaite se positionner sur les deux lots, il doit remettre deux dossiers complets. Les documents demandés doivent être signés par le soumissionnaire, le mandataire du groupement momentané d'entreprises ou chacun des membres de ce même groupement.

### **Pièces constitutives de la candidature – pour chaque Lot**

Les candidats remettent les éléments de candidatures suivants :

- Une preuve de l'enregistrement du candidat au registre des sociétés (K-bis ou équivalent) ;
- Attestations d'assurance responsabilité civile et/ou professionnelle en cours de validité ;
- Le formulaire de candidature comprenant la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion, à l'absence de conflit d'intérêt et la fiche d'identité tiers ;
- Le formulaire de vérification de conformité au RGPD joint, permettant de vérifier la mise en œuvre par le soumissionnaire de mesures techniques et organisationnelles appropriées, de sorte que le traitement soit conforme aux obligations réglementaires et légales en matière de protection des données (RGPD et loi Informatique et Libertés) et garantisse bien à cet égard la protection des droits de la personne concernée ;
- Le cas échéant, jugement(s) prononçant le redressement judiciaire (en cas de redressement judiciaire) ;

---

<sup>1</sup> Le formulaire DC4 est disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-mise-a-jour-formulaire-declaration-sous-traitance-dans-marches-publics>

- Un descriptif des capacités économiques et financières répondant aux conditions de participation décrites ci-après :
  - o Déclarations de chiffres d'affaires des trois derniers exercices comptables disponibles ;
- Un descriptif des moyens humains répondant aux conditions de participation décrites ci-après
  - o Déclaration indiquant les effectifs actuels de l'entreprise et l'importance du personnel d'encadrement ;
  - o Liste de références en rapport avec l'objet du marché sur des prestations de montant similaire indiquant le nom et les coordonnées téléphoniques d'un contact référent.

#### **Pièces constitutives de l'offre – pour chaque Lot**

Les candidats remettent un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Le projet de contrat dûment renseigné, daté et signé et en annexe :
  - o les annexes financières dûment renseignées ;
  - o l'annexe portant définition et conditions de réalisation des opérations de traitement des données à caractère personnel pour le compte de l'autorité contractante, dûment complétée ;
- Un mémoire technique comprenant les informations suivantes :

#### **Présentation de l'offre technique – Lot 1**

L'offre technique relative au Lot 1 devra démontrer la capacité du soumissionnaire à conduire un diagnostic multi-pays structuré, à élaborer une analyse thématique robuste et à produire les éléments nécessaires à la comparaison de scénarios FEB. Elle devra être concise, argumentée et directement alignée sur les exigences méthodologiques énoncées dans les sections précédentes. L'offre devra inclure au minimum les éléments ci-dessous.

**Note de compréhension du contexte** – Le soumissionnaire présentera une analyse synthétique mettant en évidence :

- Sa compréhension des enjeux régionaux de l'EB en Afrique centrale, tels que décrits dans la section 1 du cahier des charges ;
- Sa compréhension de la logique de structuration en blocs thématiques et de son utilité pour un diagnostic multi-pays cohérent ;
- Sa compréhension du lien entre les résultats du Lot 1 et la conception opérationnelle de la FEB ;
- Les principaux défis méthodologiques liés à l'analyse multi-pays, à la matrice de maturité et à la comparaison de scénarios, ainsi que les moyens proposés pour y répondre.

Cette note doit permettre d'apprécier la capacité du soumissionnaire à saisir les spécificités du programme, les contraintes opérationnelles d'EF et les attentes liées à la structuration régionale de l'EB.

**Méthodologie détaillée** – Le soumissionnaire décrira de manière précise l'approche proposée pour réaliser l'ensemble des tâches du Lot 1, incluant :

- La revue documentaire et la production du socle analytique initial ;
- La structuration en blocs thématiques, les critères de regroupement envisagés et les modalités de validation avec EF ;
- La démarche d'analyse diagnostique pays × blocs, incluant la collecte d'informations, les entretiens, la mobilisation d'expertises complémentaires si nécessaire, et la méthode d'évaluation de la maturité ;
- La stratégie d'harmonisation permettant d'assurer la comparabilité des analyses entre pays et blocs ;
- La méthodologie proposée pour la comparaison des scénarios FEB (critères, sources d'information, structure de la matrice comparative) ;
- Toute exigence méthodologique précisée dans la section 4 du cahier des charges (validation des templates, planning de restitution, organisation des missions, etc.).

La méthodologie devra être réaliste, séquencée, et permettre d'apprécier la capacité du soumissionnaire à produire des livrables exploitables par EF.

Plan de travail détaillé et rétroplanning – Le soumissionnaire présentera :

- Un séquençage clair des activités, indiquant les interactions clés avec EF ;
- Les missions prévues (nombre de jours terrain, pays visités, justification) ;
- Les points de validation intermédiaires proposés ;
- Les versions intermédiaires et finales attendues pour chaque livrable ;
- Les délais associés à chaque tâche, en cohérence avec les exigences de la section 5 du cahier des charges.

Le plan de travail devra refléter une compréhension fine des contraintes de calendrier de la phase de démarrage d'ODEBAC.

Composition de l'équipe et CV – L'offre devra présenter :

- Le profil obligatoire : chef.fe de mission / référent.e EB ;
- Les expert(e)s complémentaires proposés selon la méthodologie (secteur, genre/inclusion, climat/biodiversité, etc.), en précisant leur valeur ajoutée pour les tâches ciblées ;
- La répartition des rôles et responsabilités au sein de l'équipe proposée ;
- Les CV détaillés de tous les membres de l'équipe.

Le soumissionnaire devra démontrer que l'équipe proposée est cohérente, disponible, et possède l'expérience nécessaire pour conduire un diagnostic multi-pays comparable et structuré.

Présentation de l'offre technique – Lot 2

L'offre technique relative au Lot 2 devra démontrer la capacité du soumissionnaire à analyser de manière opérationnelle l'offre de financement mobilisable pour l'EB en Afrique centrale, à identifier et prioriser des partenaires financiers pertinents, et à produire des orientations exploitables pour EF. Elle devra être claire, structurée et étayée, et refléter une compréhension fine des réalités institutionnelles et financières de la région. L'offre devra inclure au minimum les éléments ci-dessous.

Note de compréhension du contexte – Le soumissionnaire présentera une analyse synthétique mettant en évidence :

- Sa compréhension des enjeux liés à l'accès au financement pour les TPME engagées dans l'EB, en cohérence avec la section 1 du cahier des charges ;
- Sa compréhension des instruments mobilisables dans une logique Team Europe / Team France (garanties, lignes de crédit, blended finance, finance climat, obligations bleues, EFSD+, Proparco, banques commerciales, IMF) et des contraintes associées ;
- Sa compréhension de la complémentarité entre les résultats du Lot 1 (diagnostic, maturité, blocs thématiques) et les analyses à produire dans le cadre du Lot 2 ;
- Les défis principaux associés à la priorisation de partenaires financiers et à la formulation d'orientations opérationnelles adaptées au contexte d'Afrique centrale.

Cette note devra démontrer la capacité du soumissionnaire à saisir l'articulation entre contraintes de terrain, exigences institutionnelles et possibilités de partenariat.

Méthodologie détaillée – Le soumissionnaire décrira de manière précise l'approche proposée pour réaliser l'ensemble des tâches du Lot 2, incluant :

- La méthodologie d'identification et de cartographie opérationnelle de l'offre de financement mobilisable dans la région ;
- Les critères d'évaluation des instruments financiers (mandat, risques, capacités, appétence sectorielle, faisabilité pays, cohérence avec les blocs thématiques du Lot 1) ;

- La démarche de priorisation menant à la sélection de 1 à 3 partenaires financiers stratégiques, incluant l'analyse comparative et la justification argumentée ;
- La méthode d'élaboration des notes opérationnelles pour chaque partenaire priorisé, incluant les besoins préalables, les pistes d'engagement, les risques et les éléments concrets que pourrait apporter EF ;
- La prise en compte des exigences méthodologiques de la section 4 du cahier des charges : organisation de la mission terrain obligatoire, validation préalable des templates, calendrier de remise des versions intermédiaires et finales, etc.

La méthodologie devra être orientée vers la production de résultats immédiatement utiles pour EF dès la fin de la phase de démarrage.

**Plan de travail détaillé et rétroplanning – Le soumissionnaire présentera :**

- Un séquençage clair des activités, en cohérence avec le déroulé du Lot 1 ;
- Les modalités de la mission terrain obligatoire (objectif, durée, interlocuteurs visés, pays ciblés) ;
- Les points de validation intermédiaires proposés à EF ;
- Les versions intermédiaires et finales associées à chaque livrable ;
- Les délais de réalisation de chacune des tâches.

Le plan de travail devra tenir compte de la nécessité d'interagir avec les résultats du Lot 1 et du calendrier global de la phase d'inception.

**Composition de l'équipe et CV – L'offre devra présenter :**

- Le profil obligatoire : expert(e) international(e) en financement du développement (avec mission terrain obligatoire) ;
- Les expert(e)s complémentaires mobilisables selon la méthodologie proposée (expert(e) régional(e) finance, expert(e) TPME/accompagnement, expert(e) finance durable, expert(e) EB, etc.) ;
- La répartition précise des rôles et responsabilités entre les membres de l'équipe ;
- Les CV détaillés de tous les expert(e)s proposé(e)s.

Le soumissionnaire devra démontrer que l'équipe possède une expérience solide dans l'analyse d'instruments financiers, la collaboration avec des institutions financières internationales et locales, et la production d'orientations opérationnelles fondées sur des données factuelles.

**Durée de validité des offres**

La validité des offres remises par les soumissionnaires est maintenue au moins 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**Modalités de remise des plis**

***Remise des plis sous format papier***

Les plis remis sous format papier sont rejettés.

***Remise électronique***

Pour accéder à l'espace de consultation du marché ou pour déposer leur pli, les soumissionnaires doivent se connecter à la Plateforme des Achats de l'Etat à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

. Toute remise par un autre moyen sera rejetée.

La procédure de dépôt des plis est détaillée sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr).

Les soumissionnaires y trouveront notamment un «guide utilisateur» téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.

S'ils le souhaitent, les candidats pourront prendre contact avec le 09 72 37 01 30 tous les jours ouvrés de 9h00 à 19h00 pour bénéficier d'une assistance technique de PLACE dans l'accomplissement de ces opérations.

En cas d'allotissement, chaque lot doit obligatoirement faire l'objet d'un dépôt électronique. Il est toutefois possible de faire un dépôt électronique unique pour plusieurs lots à condition que l'identification des lots auxquels il est répondu soit possible et sans ambiguïté.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les soumissionnaires sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait qu'ils devront au moins disposer d'un logiciel de navigation sur Internet. La disposition d'un outil de signature électronique n'est pas obligatoire.

Pour constituer son offre, le soumissionnaire devra transmettre des fichiers établis dans les formats informatiques suivants : fichiers PDF, RTF, ZIP, suite Microsoft Office, LibreOffice ou Open Office. Tout fichier informatique établi dans un format informatique différent sera déclaré nul et non avenu.

#### **ATTENTION !**

Tout fichier constitutif de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre de cette procédure de marché public.

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

NB : L'attention des soumissionnaires est attirée sur la durée d'acheminement des plis électroniques volumineux. Le délai moyen de téléchargement peut varier en fonction de paramètres divers comme la capacité technique du matériel, le type de raccordement à internet, le trafic sur le réseau...

Dans la mesure où la date et l'heure de fin d'acheminement font foi lors de la remise d'une réponse dématérialisée, les soumissionnaires sont invités à intégrer des marges de manœuvre dans leur processus de réponse par voie dématérialisée.

Même si son offre à la présente procédure de marché public a fait l'objet d'une transmission électronique, le soumissionnaire s'engage, notamment dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à leur signature manuscrite sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les renvoie aux pouvoirs adjudicateurs sous cette forme. Il s'engage enfin à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

### **ARTICLE 5 : ANALYSE DES CANDIDATURES**

La sélection des candidatures est assurée par le Comité d'évaluation d'Expertise France et se déroule selon les modalités suivantes.

En application des dispositions de l'article R.2161-4 du code de la commande publique, le Comité d'évaluation peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

Dans ce cas, les documents justificatifs concernant l'aptitude et les capacités ainsi que les moyens de preuve relatifs aux motifs d'exclusion ne sont demandés par l'autorité contractante qu'au(x) soumissionnaire(s) auquel(s) il est envisagé d'attribuer le marché.

### **Demande de compléments de candidature**

Si l'autorité contractante constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces ou des informations dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous. Ce délai est précisé avec la demande de complément.

Les candidatures incomplètes ou demeurées incomplètes à la suite d'une demande de compléments sont éliminées.

### **Rejet des candidatures hors délais - Ouverture des plis**

Le Comité d'ouverture des plis (séance non publique) recense les plis reçus et l'identité des candidats et la composition des plis déposés.

Les plis reçus hors délais sont immédiatement écartés.

### **Recevabilité des candidatures**

En conformité avec l'Article 3 du présent document portant sur les conditions de participations, Le Comité d'évaluation d'Expertise France procède à l'analyse des de la recevabilité des candidatures sur la base des critères de recevabilité suivants :

- Enregistrement du candidat au registre du commerce
- Satisfaction aux obligations sociales du candidat
- Satisfaction aux obligations fiscales du candidat
- Le candidat ne doit pas se trouver dans une situation mentionnée des articles L. 2141-1 à L 2141-6 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et ne figurent pas sur une liste d'exclusion officielle que leur situation soit révélée par leurs propres déclarations ou par la mise en œuvre des mesures de vigilance par l'autorité contractante
- Le candidat ou son représentant ne doit pas se trouver dans une situation de conflit d'intérêt vis-à-vis de l'autorité adjudicatrice et/ou des bénéficiaires du contrat d'achat
- Le candidat doit justifier d'une mise en œuvre suffisante des mesures techniques et organisationnelles appropriées, de sorte que le traitement des données à caractère personnel qu'il opère soit conforme aux obligations règlementaires et légales en matière de protection des données (RGPD et loi Informatique et Libertés) et garantisse bien à cet égard la protection des droits de la personne concernée
- Les candidatures qui ne justifient pas de l'aptitude professionnelle et/ou qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques ou financières suffisantes demandées pour cette consultation sont éliminées.

## **ARTICLE 6 : EVALUATION DES OFFRES, NEGOCIATION ET ATTRIBUTION**

La procédure de sélection des offres est assurée par le Comité d'évaluation d'Expertise France et se déroule selon les modalités suivantes :

### **Rejet des offres hors délais - Ouverture des offres**

Le Comité d'ouverture des plis (séance non publique) recense les plis reçus et l'identité des soumissionnaires et la composition des plis déposés.

Les plis reçus hors délais sont immédiatement écartés.

### **Analyse des offres**

Après avoir vérifié que les offres reçues sont régulières, acceptables et appropriées, le Comité d'évaluation d'Expertise France procède à l'analyse des offres des soumissionnaires retenus en application des critères définis ci-après.

### **Rejet des offres irrégulières, inacceptables et inappropriées**

Le Comité d'évaluation procède à l'examen des offres reçues et, en application de l'article R.2152-1 du code de la commande publique, rejette les offres jugées irrégulières, inacceptables ou inappropriées, le cas échéant après mise en œuvre de la procédure de régularisation prévue à l'article R.2152-2 du même code.

### **Comparaison des offres pour sélection de l'offre économiquement la plus avantageuse**

Le jugement des offres sera effectué séparément selon les critères suivants par l'attribution d'une note à concurrence du nombre de points maximum par critère figurant ci-après :

#### ***Critère 1 : prix des prestations***

La **notation financière (NF sur 30 points maximum)** portera sur la comparaison des offres financières de l'ensemble des candidats dont l'offre est régulière.

#### ***Critère 2 : Qualité technique***

Sous-critères permettant d'apprécier la qualité technique	Nombre de points maximum
<b>Sous-critère 1 : Compréhension du contexte et des enjeux de l'étude appréciée au regard de l'offre technique</b>	<b>10</b>
<b>Sous-critère 2 : Qualité de l'organisation de la prestation, appréciée au regard du chronogramme et de l'offre technique</b>	<b>15</b>
<b>Sous-critère 3 : Solution proposée, appréciée au regard de la méthodologie et de l'offre technique</b>	<b>20</b>
<b>Sous-critère 4 : Pertinence et adéquation de l'équipe proposée, appréciée au regard des profils clés proposés</b>	<b>25</b>
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une **note technique (NT sur 70 points maximum)** par addition des notes pondérées obtenues sur chaque sous-critère.

Les offres ayant obtenu une note technique inférieure à 42/70 seront considérées comme inappropriées.

### **Négociations**

Après une première analyse des offres, le Comité d'évaluation pourra négocier avec deux des soumissionnaires avec la notation la plus élevée dans le respect du principe de l'égalité de traitement.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à l'attribution du marché sans négociation.

#### ***Audition des soumissionnaires – négociation des offres***

Il est envisagé que ces présentations se tiennent la semaine du 26/01/2026 et durent une semaine.

A la suite de la présentation, la séance comportera le cas échéant une phase de négociation sur tout ou partie de l'offre remise.

La négociation pourra se poursuivre par échanges à distance.

### **Attribution**

Une **note globale (NG sur un maximum de 100 points)** obtenue par addition des notes technique et financière ( $NG=NF+NT$ ) sera attribuée à chaque offre évaluée techniquement et financièrement.

Le(s) soumissionnaire(s) ayant obtenu la note globale la plus élevée sera (seront) considéré(s) comme ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse et se verra (verront) attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

## **ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE CADRE DE LA PRESENTE CONSULTATION ET POUR LE SUIVI D'EXECUTION DU CONTRAT**

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les candidats/soumissionnaires sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, adresse mail, données de connexion) collectées en utilisant les services de la Plateforme des Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>) dans le cadre de la présente procédure de passation et dans le cadre de l'exécution du contrat sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s).

Pour les traitements réalisés avec les services de la PLACE, le Ministère de l'action et des comptes publics – la Direction des Achats de l'Etat et Expertise France, autorité contractante, sont co-responsables du traitement des données à caractère personnel.

Pour les traitements réalisés en dehors des services de la PLACE, Expertise France, autorité contractante, est responsable du traitement des données à caractère personnel.

### **Identité et coordonnées du responsable de traitement et de son représentant :**

#### **Pour la plateforme PLACE :**

Le Ministère de l'action et des comptes publics

59, boulevard Vincent Auriol

75703 Paris Cedex 13

Représentée par le Directeur des achats de l'Etat

Responsable de traitement opérationnel :

La Direction des achats de l'Etat représenté par son Directeur

#### **Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :**

le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr

#### **Pour l'autorité contractante :**

Expertise France

40, Boulevard de Port Royal

75005 Paris

Représentée par son Directeur Général,

Responsable de traitement opérationnel :

Le Département des Systèmes d'Information représenté par son Directeur

#### **Coordonnées du délégué à la protection des données personnelles :**

informatique.libertes@expertisefrance.fr

Les fondements juridiques légitimant le ou les traitements correspondent aux c) et e) de l'article 6.1 du RGPD, à savoir que :

- Le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle Expertise France est soumis ;
- Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Expertise France ;

Les finalités du ou des traitements sont :

- La gestion et le suivi de la présente procédure de passation,
- La gestion et le suivi de l'attribution d'un marché public.

Les destinataires ou catégorie de destinataires des données à caractère personnel sont exclusivement les personnels habilités de l'autorité contractante, des ministères et des opérateurs de l'Etat, en charge de la passation et de l'exécution du présent contrat, ainsi que de leurs prestataires d'assistance dans ses activités.

Durée de conservation : ces données sont conservées pendant toute la durée de passation et d'exécution du contrat, ainsi que durant la DUA applicable au contrat.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement et d'opposition à ce traitement pour des motifs légitimes. L'exercice des droits d'information et de tout autre exercice de droit des personnes concernées par les traitements mis en œuvre peuvent être effectués auprès du délégué à la protection des données d'Expertise France.

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

## **ARTICLE 8 : AUTRES RENSEIGNEMENTS**

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via la Plateforme des Achats de l'Etat au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Expertise France s'engage à fournir une réponse au plus tard 2 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres.

Si une question est posée par un candidat, les candidats reçoivent un courriel les invitant à prendre connaissance d'un ou de plusieurs élément(s) en réponse à la question posée par un candidat.

## **ARTICLE 9 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal judiciaire de Paris, Parvis du Tribunal de Paris 75 859 PARIS Cedex 17 ; e-mail : [tj-paris@justice.fr](mailto:tj-paris@justice.fr).

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal judiciaire de Paris ; e-mail : [tj-paris@justice.fr](mailto:tj-paris@justice.fr).